

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	13
Votants	17

N° D038_2023 Tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin,
Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 1er juin 2023.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (13) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, ZIMMERMANN Sophie, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, PINGET Denis, REBUT Sandra, WIART Florine.

Absent (2) : MICHOUX Max, VEZIN Pascale

Ont donné pouvoir (4) : GRIVEL Céline pouvoir à Sophie ZIMMERMANN,
PODEVIN Christian donne pouvoir à PINGET Denis
GILLANT Olivier donne pouvoir à Claude GALLAY
VIOLLAZ Emilie donne pouvoir à WIART Florine

Le Maire rappelle à l'assemblée

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du comité technique paritaire (obligatoire en cas de suppression d'emploi)

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 22/09/2022,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant le recrutement d'un Responsable des Services Techniques

Considérant le besoin de recruter un adjoint technique dans les missions d'ATSEM

Considérant les situations administratives des agents promouvables aux avancements de grade 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte les modifications du tableau des emplois suivants :

FILIERE	Cat	Grade	ETP	Poste pourvu	statut (T/S/NT)	situation
ADMINISTRATIVE	A	Attaché	1.00	O	Non titulaire	Actif
	B	Rédacteur Principal de 2e cl	1.00	O	Titulaire	Actif
	B	Rédacteur	1.00	X		
	C	adjoint administratif ppl 1e cl	1.00	O	Titulaire	Actif
	C	Adjoint administratif	1.00	O	Titulaire	Actif
	C	Adjoint administratif	1.00	O	Stagiaire	Actif
	C	Adjoint administratif	1.00	O	Stagiaire	Actif
TECHNIQUE	C	Agent de maitrise principal	1.00	X		
	C	adjoint technique ppl 2e cl	1.00	X	Titulaire	Disponibilité
	C	adjoint technique ppl 2e cl	1.00	O	Titulaire	Actif
	C	adjoint technique ppl 2e cl	0.78	O	Titulaire	Actif
	C	Adjoint technique	1.00	O	Titulaire	Actif
	C	Adjoint technique	1.00	O	Stagiaire	Actif
	C	Adjoint technique	1.00	O	Titulaire	Actif
	C	Adjoint technique	1.00	O	Titulaire	Actif
	C	Adjoint technique - PEC	0.75	O	Non titulaire	actif
	C	Adjoint technique - <i>périscolaire</i>	1.00	O	Titulaire	Actif
	C	Adjoint technique - <i>périscolaire</i>	1.00	X		
	C	Adjoint technique - <i>périscolaire</i>	0.87	X		
	C	Adjoint technique - <i>périscolaire</i>	0.76	X	Titulaire	Disponibilité
	C	Adjoint technique - <i>périscolaire</i>	0.78	O	Non titulaire	Actif
	C	Adjoint technique - <i>périscolaire</i>	0.75	O	Non titulaire	Actif
	C	Adjoint technique - <i>périscolaire</i>	0.67	O	Non titulaire	Actif
	C	Adjoint technique - <i>périscolaire</i>	0.85	O	Non titulaire	Actif

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire

Le Maire,
Bruno GILLET

